

(N^o 8.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 1859.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de loi fixant le contingent de l'armée pour 1860.

(Voir les Nos 12 et 16 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. JEAN VERGAUWEN, Vice-Président ; le Baron DUPONT D'AHÉRÉE,
VAN NAEMEN, MOSSELMAN et VAN SCHOOR, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi, ayant pour but de déterminer le contingent de l'armée pour 1860 et de fixer le contingent à lever sur les classes de milice de la même année, que vous avez renvoyé à l'examen de votre sixième Commission, n'a donné lieu à aucune observation. Nous venons, en conséquence, à l'unanimité des membres présents, vous en proposer l'adoption.

Le président,
J. VERGAUWEN.

Le rapporteur,
J. VAN SCHOOR.